This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

RAPPORT ANNUEL
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNION
1949

(81e année de fonctionnement de l'organe central de l'Union)

Me référant aux dispositions de l'article 9, par. 2, *o*), de la Convention et à la Résolution nº 123 du Conseil d'administration, j'ai l'honneur de soumettre aux Membres de l'Union le rapport ci-après qui relate les activités du Secrétariat général pendant l'année 1949. A noter cependant que, partout où cela a été possible, les renseignements fournis ont été mis à jour au 30 juin 1950.

Ce document est complété par le *Rapport de gestion financière*, établi conformément aux dispositions de l'article 9, par. 2, *n*), de la Convention et qui est publié séparément.

Le présent rapport comporte les subdivisions suivantes:

Pages

I. **Introduction** 3

II. **Situation des pays par rapport aux actes de l'Union.**

1. Convention d'Atlantic City, 1947, et Règlements y annexés 4
2. Convention de Madrid, 1932, en ce qui concerne ceux des pays énumérés à l'Annexe 1 de la Convention d'Atlantic City qui n'ont pas ratifié ladite Convention ou qui n'y ont pas adhéré 9

III. **Organisation et personnel** 10

IV. **Travaux ordinaires.**

1. Relations avec les administrations:
   - *a*) Correspondance 13
   - *b*) Notification bimensuelle 13
   - *c*) Télégrammes-circulaires 14
   - *d*) Circulaires et lettres-circulaires 14
2. Relations avec les autres organismes de l'Union:
   - *a*) I. F. R. B. 15
   - *b*) C. C. I. T. 15
   - *c*) C. C. I. F. 15
   - *d*) C. C. I. R. 15

Pages

3. Relations avec les Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations internationales 15
4. Publications de documents 16
5. Conseil d'administration 17
6. Journal des télécommunications 18

V. **Travaux extraordinaires.**

1. Comité provisoire des fréquences (C. P. F.) 19
2. Conférence administrative spéciale pour l'Atlantique Nord-Est (Loran) 20
3. Conférence administrative des radiocommunications pour la Région 1, Genève 1949 20
4. Conférence administrative des radiocommunications pour la Région 2 et 4e Conférence interaméricaine des radiocommunications, Washington 1949 20
5. Conférence administrative des radiocommunications pour la Région 3, Genève 1949 21
6. Conférence télégraphique et téléphonique internationale de Paris, 1949 21
7. Première session de la Commission technique du Plan de radiodiffusion à hautes fréquences, Paris 1949 21
8. Deuxième session de la Commission technique du Plan de radiodiffusion à hautes fréquences, Florence 1950 22
9. Conférence de radiodiffusion à hautes fréquences de Florence/Rapallo, 1950 . 22
10. Conférence internationale administrative des radiocommunications aéronautiques, 2e session, Genève 1949 22
11. Troisième Conférence régionale nord-américaine de radiodiffusion (N. A. R. B. A.), Montreal 1949. 22
12. Conférence européenne de radiodiffusion de Copenhague, 1948 23
13. Conférence régionale maritime des radiocommunications de Copenhague, 1948. 23
14. XVe Réunion de l'Assemblée plénière du C. C. I. F., Paris 1949 23
15. Ve Réunion de l'Assemblée plénière du C. C. I. R., Stockholm 1948 23
16. Réunion de la XIe Commission d'études du C. C. I. R., Zurich 1949 24
17. Installation du Secrétariat général à Genève 24

VI. **Conclusion.**

Annexe: Liste des publications du Secrétariat général de l'Union 26

I. INTRODUCTION

Avec l'entrée en vigueur de la Convention internationale des télécommunications d'Atlantic City, le 1er janvier 1949, l'Union internationale des télécommunications est entrée officiellement dans une ère nouvelle de son histoire qui est marquée par des changements importants dans sa structure et dans son fonctionnement.

Beaucoup de ces changements avaient déjà été apportés à titre transitoire dès 1948. Aussi, la date du 1er janvier 1949 n'a-t-elle fait que consacrer le nouveau régime qui au cours de l'année écoulée a pris son plein développement et a subi l'épreuve de l'expérience.

Il est maintenant possible de porter un jugement sur la nouvelle organisation de l'Union. Dans l'ensemble, on peut affirmer que les réformes d'Atlantic City ont été très heureuses et les quelques imperfections qui ont été maintenant mises en lumière pourront facilement être corrigées par la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

La mise en application totale des décisions d'Atlantic City a bien entendu posé au Secrétaire général, plus particulièrement dans le domaine des finances et dans le domaine des langues, un certain nombre de problèmes dont les plus délicats ont dû être soumis au Conseil d'administration.

* * *

On trouvera ci-après un aperçu des activités du Secrétariat général au cours de l'année 1949.

Nous avons distingué les travaux ordinaires, qui correspondent à des tâches permanentes effectuées dans le cadre du budget ordinaire de l'Union, et les travaux extraordinaires qui résultent essentiellement des conférences et réunions et qui font l'objet de comptes spéciaux groupés dans le budget extraordinaire.

A propos des travaux ordinaires du Secrétariat général il y a lieu de noter

a) que les tâches traditionnelles, comme la publication des documents, bien qu'étant sensiblement les mêmes que sous le régime de la Convention de Madrid, ont été très sérieusement compliquées par l'utilisation de plusieurs langues au lieu d'une seule;

b) que le Secrétariat du Conseil d'administration et l'entretien de relations avec les Nations Unies et les institutions spécialisées constituent deux tâches nouvelles très importantes.

Quant aux travaux extraordinaires, ils ont été concentrés en 1949 sur la révision des Règlements télégraphique et téléphonique internationaux et sur l'élaboration de la nouvelle Liste internationale des fréquences. Cette dernière en particulier a donné lieu à 8 Conférences qui ont occasionné 7 millions de francs suisses de dépenses de secrétariat.

* * *

Avant d'exposer les activités proprement dites du Secrétariat général, il nous paraît utile de rappeler quelle est la situation des divers pays par rapport aux Actes de l'Union (Conventions et Règlements).

A ce propos, on notera que de nombreux pays ont ratifié la Convention d'Atlantic City ou y ont adhéré au cours de l'année 1949. Il est vrai que les ratifications auraient dû intervenir avant le 1er janvier 1949 (cf. article 49 de la Convention d'Atlantic City), mais l'expérience montre qu'un délai d'un an est généralement trop court pour accomplir les formalités de ratification. Il est clair en tout cas que les Gouvernements de tous les pays signataires de la Convention d'Atlantic City sont désireux de ratifier les décisions de leurs plénipotentiaires et que le retard de certains d'entre-eux est tout à fait involontaire.

II. SITUATION DES PAYS PAR RAPPORT AUX ACTES DE L'UNION

1. Situation des divers pays par rapport à la Convention d'Atlantic City (1947) et aux Règlements y annexés.

(Etat au 30 juin 1950)

N. B. — Bien que le présent rapport s'applique en principe à l'année 1949, il a paru utile de mettre à jour le présent état à la date de sa publication (1er juillet 1950).

Des Actes d'Atlantic City, seule la Convention doit être ratifiée. Cependant, divers pays ont jugé à propos de ratifier ou d'approuver expressément certains des autres Actes des Conférences d'Atlantic City. Les ratifications ou approbations de l'espèce sont mentionnées ci-après sous forme de renvois.

La lettre A signifie qu'il s'agit d'une adhésion à la Convention ou d'une approbation des Règlements.

La lettre S signifie que l'Acte a été signé.

Pays ou groupes de territoires	Classe de contribution	Conférence de plénipotentiaires				Conférence des radiocommunications			Conférence de Paris, 1949			
		Convention		Protocole final	Protocoles additionnels	Règlement des radiocommunications	Règlement additionnel des radiocommunications	Protocole additionnel	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique	
			Date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion au Secrétariat général									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Afghanistan	VIII	A	31. III. 1949	—	—	—	—	—	S		S	
Albanie (République populaire d')	VIII	S	30. VI. 1949 [31]	S	S	S	S	S	S		S	
Arabie Saoudite (Royaume de l') [1]	VII	S	7. II. 1949 [4]	S	S	S	S	—	—		—	
Argentine (République)	I	S	17. VIII. 1949	S	S	S	S	—	—		—	
Australie (Fédération de l')	I	S	7. I. 1949 [5]	S	S	S	S	—	S	A	S	A
Autriche	VIII	S	22. V. 1950 [47]	S	S	S	S	S	S		S	
Belgique	V	S	9. IX. 1949 [39]	S	S	S	S	S	S	A	S	A
Biélorussie (République Socialiste Soviétique de)	VI	S	1. III. 1949 [6]	S	S	S	S	S	S		S	
Birmanie	VII	S	21. I. 1949	S	S	S	S	—	—		—	
Bolivie	VII	A	9. VI. 1950	—	—	—	—	—	—		—	
Brésil	II	S	24. VIII. 1949 [37]	S	S	S	S	—	—		—	
Bulgarie [29]	VII	S	19. V. 1949 [28]	S	S	S	S	S	S		S	
Canada [1]	II	S	5. XI. 1948 [7]	S	S	S	—	—	S	A	—	
Ceylan	VII	A	1. VIII. 1949	—	—	—	—	—	S	A	S	A
Chili [1]	VII	S		S	S	S	S	—	S		S	
Chine [1]	II	S	11. V. 1949	S	S	S	S	—	S		S	
Cité du Vatican (Etat de la)	VIII	S	1. VIII. 1949	S	S	S	S	S	S		S	
Colombie (République de) [1]	VI	S	12. IX. 1949 [41]	S	S	S	S	—	—		—	
Colonies portugaises	IV	S	7. VI. 1949 [30]	S	S	S	S	—	S		S	
Colonies, Protectorats, Territoires d'Outre-mer et Territoires sous mandat ou tutelle du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	III	S	20. VII. 1949 [33]	S	S	S	S	—	—	A	—	

Pays ou groupes de territoires	Classe de contribution	Conférence de plénipotentiaires				Conférence des radiocommunications			Conférence de Paris, 1949			
		Convention		Protocole final	Protocoles additionnels	Règlement des radiocommunications	Règlement additionnel des radiocommunications	Protocole additionnel	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique	
			Date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion au Secrétariat général									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Colonies, Protectorats et Territoires d'Outre-mer sous mandat français [2]	II	S		S	S	S	S	—	S		S	
Congo Belge et Territoires du Ruanda-Urundi	VII	S	9. IX. 1949 [39]	S	S	S	S	—	S		S	
Costa Rica	VII											
Cuba [1]	VI	S	3. VIII. 1949 [35]	S	S	S	S	—	—		—	
Danemark	V	S	8. XI. 1948 [8]	S	S	S	S	S	S		S	
Dominicaine (République)	V	S	26. IV. 1950 [45]	S	S	S	S	—	S		S	
Egypte	V	S	25. I. 1949	S	S	S	S	S	S		S	
El Salvador (République de)	VII	S		S	S	S	S	—	—		—	
Equateur [1]	VI	S		S	S	S	—	—	—		—	
Etats-Unis d'Amérique [1]	I	S	17. VII. 1948 [9]	S	S	S	—	—	S		—	
Ethiopie [1]	VII	S	18. II. 1949 [10]	S	S	S	S	—	S		S	
Finlande	VI	S	30. XII. 1948 [11]	S	S	S	S	S	S	A	S	A
France	I	S	30. VII. 1949	S	S	S	S	S	S	A	S	A
Grèce	VI	S	15. III. 1950 [44]	S	S	S	S	S	S		S	
Guatemala	VII	S		S	S	S	S	—	—		—	
Haïti (République d')	VIII	S		S	S	S	S	—	—		—	
Honduras (République de)	VII	S	26. IX. 1949 [42]	S	S	S	S	—	S		S	
Hongrie [38]	VIII	S	26. I. 1950 [43]	S	S	S	S	S	S		S	
Inde	I	S	25. I. 1949	S	S	S	S	—	S		S	
Indes néerlandaises [12]	V	S	31. XII. 1948 [12]	S	S	S	S	—	S		S	
Indonésie (République des Etats-Unis de l') (voir sous Indes néerlandaises).												
Iran	VIII	S		S	S	S	S	—	S		S	
Iraq [1]	VIII	S	3. II. 1950	S	S	S	S	—	—		—	
Irlande	VI	S	31. XII. 1948	S	S	S	S	S	S		S	
Islande	VIII	S	28. X. 1948 [13]	S	S	S	S	S	—		—	
Israël (Etat d')	VII	A	10. VI. 1949	—	—	—	—	—	S		S	
Italie	II	S	28. I. 1949 [14]	S	S	S	S	S	S		S	
Japon	VIII	A	24. I. 1949	—	—	—	—	—	—		—	
Liban	VIII	S	15. VII. 1949	S	S	S	S	S	S		S	
Libéria	VII	A	24. VI. 1950	—	—	—	—	—	—		—	
Luxembourg	VII	S	21. IV. 1949 [25]	S	S	S	S	S	S	A	S	A

Pays ou groupes de territoires	Classe de contribution	Conférence de plénipotentiaires				Conférence des radiocommunications			Conférence de Paris, 1949			
		Convention		Protocole final	Protocoles additionnels	Règlement des radiocommunications	Règlement additionnel des radiocommunications	Protocole additionnel	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique	
			Date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion au Secrétariat général									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Mexique [1]	V	S	9. IX. 1949 [40]	S	S	S	—	—	—		—	
Monaco	VIII	S	17. IX. 1948 [15]	S	S	S	S	S	S		S	
Nicaragua	VII	S	20. II. 1950	S	S	S	S	—	S		S	
Norvège	V	S	30. XII. 1948	S	S	S	S	S	S		S	
Nouvelle-Zélande	VI	S	21. IX. 1948 [16]	S	S	S	S	—	S	A	S	A
Pakistan [1]	IV	S	6. I. 1949 [17]	S	S	S	S	—	S	A	S	[48]
Panama [1]	VII	S		S	S	S	—	—	S		S	
Paraguay	VII											
Pays-Bas, Surinam, Antilles néerlandaises, Nouvelle-Guinée [12]	V	S	31. XII. 1948 [12]	S	S	S	S	S	S		S	
Pérou [1]	VI	S	10. III. 1950	S	S	S	—	—	—		—	
Philippines (République des) [1]	VI	S		S	S	S	S	—	—		—	
Pologne (République de)	III	S	14. V. 1949 [27]	S	S	S	S	S	S		S	
Portugal	IV	S	7. VI. 1949 [30]	S	S	S	S	S	S		S	
Protectorats francais du Maroc et de la Tunisie	VIII	S	17. III. 1950	S	S	S	S	S	S		S	
République populaire de la Mongolie	—	—	—	—	—	S	S	—	—		—	
République fédérative populaire de Yougoslavie	VIII	S	25. I. 1949 [18]	S	S	S	S	S	S		S	
République Socialiste Soviétique de l'Ukraine	IV	S	1. III. 1949 [19]	S	S	S	S	S	S		S	
Rhodesia du Sud	VIII	S	20. VII. 1949 [32]	S	S	S	S	—	S		S	
Roumanie [26]	VIII	S	17. VIII. 1949 [36]	S	S	S	S	S	S		S	
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	I	S	29. XI. 1948 [20]	S	S	S	S	S	S	A	S	
Siam [3]	V	S	12. VII. 1949	S	S	S	S	—	—		—	
Suède	V	S	21. XII. 1948	S	S	S	S	S	S	A	S	A
Suisse (Confédération)	V	S	21. XII. 1948 [21]	S	S	S	S	S	S	A	S	A
Syrie	VII	S		S	S	S	S	S	S		S	
Tchécoslovaquie	V	S	24. VIII. 1948	S	S	S	S	S	S		S	
Territoires des Etats-Unis d'Amérique [1]	I	S	17. VII. 1948 [22] [9]	S	S	S	—	—	—		—	
Territoires d'Outre-mer de la République francaise et territoires administrés comme tels (voir sous Colonies, Protectorats et Territoires d'Outre-mer sous mandat français).												

Pays ou groupes de territoires	Classe de contribution	Conférence de plénipotentiaires				Conférence des radiocommuncations			Conférence de Paris, 1949			
		Convention		Protocole final	Protocoles additionnels	Règlement des radiocommunications	Règlement additionnel des radiocommunications	Protocole additionnel	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique	
			Date de dépôt de l'instrument de ratification et d'adhésion au Secrétariat général									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Turquie	V	S	8. V. 1950 [46])	S	S	S	S	S	S		S	
Union de l'Afrique du Sud et Territoire du Sud-Ouest Africain sous mandat [34])	II	S	19. II. 1949 [23])	S	S	S	S	—	S		S	
Union des Républiques Socialistes Soviétiques [1])	I	S	7. I. 1949 [24])	S	S	S	S	S	S		S	
Uruguay (République orientale de l') [1])	VI	S		S	S	S	—	—	S		S	
Vénézuéla (Etats-Unis de) [1]) . .	V	S		S	S	S	—	—	S		S	
Yémen	VII											

*) Actuellement il n'existe encore aucun Membre associé de l'Union.

1) Au moment de procéder à la signature de la Convention internationale des télécommunications d'Atlantic City, les plénipotentiaires qui ont signé la Convention ont pris acte des déclarations suivantes:

I

Pour le Canada. En signant la présente Convention, le Canada se réserve de ne pas accepter le paragraphe 3 de l'article 13 de la Convention d'Atlantic City. Le Canada reconnaît les obligations du Règlement des radiocommunications annexé à cette Convention, mais il n'accepte pas d'être lié actuellement par le Règlement additionnel des radiocommunications, ni par les Règlements télégraphique ou téléphonique.

II

Pour la République du Chili. En signant le Règlement des radiocommunications d'Atlantic City, le président de la délégation du Chili fait une réserve provisoire quant aux dispositions visées sous chiffres 990, 991, 992, 994, 995, 996 et 997 de la section II de l'article 41 dudit Règlement.

En signant la Convention internationale des télécommunications d'Atlantic City, le président de la délégation du Chili fait une réserve provisoire quant aux dispositions contenues dans l'article 39 de la Convention d'Atlantic City.

III

Pour la République de Colombie. La République de Colombie déclare formellement qu'en signant la présente Convention elle n'accepte aucune obligation concernant le Règlement téléphonique visé à l'article 13 de la Convention d'Atlantic City.

IV

Pour la République de l'Equateur. La République de l'Equateur déclare formellement que la signature de la présente Convention n'implique pas pour elle l'acceptation d'une quelconque des obligations concernant le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique, ou le Règlement additionnel des radiocommunications, auxquels se réfère l'article 13 de la Convention d'Atlantic City.

V

Pour les Etats-Unis d'Amérique. La signature de cette Convention pour et au nom des Etats-Unis d'Amérique vaut aussi, conformément à la procédure constitutionnelle, pour tous les Territoires des Etats-Unis d'Amérique.

Les Etats-Unis d'Amérique déclarent formellement que par la signature de la présente Convention en leur nom, les Etats-Unis d'Amérique n'acceptent aucune obligation concernant le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique ou le Règlement additionnel des radiocommunications, visés à l'article 13 de la Convention d'Atlantic City.

VI

Pour l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. Au moment de procéder à la signature de la Convention internationale des télécommunications, la délégation de l'U. R. S. S. déclare formellement qu'elle n'est pas d'accord avec le paragraphe 2 de l'article 1 de la Convention qu'elle considère comme étant sans fondement du point de vue juridique et en contradiction avec les autres articles de la Convention et avec la résolution de la Conférence des télécommunications de Madrid.

En outre, la délégation de l'U. R. S. S. estime qu'il est injustifié que, sans la moindre raison juridique, les Républiques Socialistes Soviétiques de Lettonie, de Lithuanie, d'Estonie et la République Populaire de Mongolie, Etats souverains — participant avec tous les droits à la Convention de Madrid — n'aient pas été compris dans la liste des Membres de l'Union (annexe 1).

La délégation de l'U. R. S. S. estime que tout le statut, attaché à la qualité de Membre de l'Union internationale des télécommunications, devrait faire l'objet d'une revision lors de la prochaine conférence de plénipotentiaires.

VII

Pour la République de Chine. La République de Chine déclare formellement qu'en signant la présente Convention elle n'accepte aucune obligation concernant le Règlement téléphonique visé à l'article 13.

VIII

Pour la République des Philippines. En signant la Convention d'Atlantic City, la République des Philippines déclare qu'elle ne peut actuellement accepter d'être liée par les Règlements téléphonique et télégraphique visés au paragraphe 3 de l'article 13 de ladite Convention.

IX

Pour le Pakistan. La délégation du Pakistan déclare formellement qu'en signant la présente Convention elle n'accepte aucune obligation concernant le Règlement téléphonique visé à l'article 13.

X

Pour la République du Pérou. En signant la Convention d'Atlantic City, le président de la délégation du Pérou fait une réserve provisoire quant aux obligations prévues à l'article 13 relatives au Règlement télégraphique, au Règlement téléphonique et au Règlement additionnel des radiocommunications.

XI

Pour la République de Cuba. La signature de la présente Convention, pour et au nom de Cuba, est donnée sous la réserve que Cuba n'accepte pas les dispositions du paragraphe 3 de l'article 13 en ce qui concerne le Règlement téléphonique.

XII

Pour les Etats-Unis de Vénézuéla. En signant la présente Convention, les Etats-Unis de Vénézuéla déclarent formellement qu'ils n'acceptent aucune obligation concernant le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique et le Règlement additionnel des radiocommunications visés à l'article 13 (Règlements).

XIII

Pour la République Orientale de l'Uruguay. En signant la présente Convention, la délégation de la République Orientale de l'Uruguay déclare qu'elle n'accepte aucune obligation concernant le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique ou le Règlement additionnel des radiocommunications visés à l'article 13.

XIV

Pour le Royaume de l'Arabie Saoudite. En signant la présente Convention, la délégation de l'Arabie Saoudite réserve, pour son gouvernement, le droit d'accepter ou de ne pas accepter toute obligation relative au Règlement télégraphique, au Règlement téléphonique, au Règlement des radiocommunications ou au Règlement additionnel des radiocommunications visés à l'article 13.

XV

Pour la République de Panama. En signant la Convention d'Atlantic City de 1947, la République de Panama déclare qu'elle n'accepte aucune obligation en ce qui concerne le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique ou le Règlement additionnel des radiocommunications visés à l'article 13 de cette Convention.

XVI

Pour le Mexique. En signant la Convention internationale des télécommunications d'Atlantic City, la délégation mexicaine déclare qu'elle n'engage pas par cette signature le Gouvernement du Mexique à accepter le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique ou le Règlement additionnel des radiocommunications visés à l'article 13 de cette Convention.

XVII

Pour l'Ethiopie. La délégation de l'Ethiopie déclare formellement qu'elle fait une réserve provisoire au sujet du Protocole I concernant les arrangements transitoires, ses pouvoirs étant expressément accordés à la condition que toutes ses signatures sont sujettes à ratification.

XVIII

Pour l'Iraq. En signant la présente Convention, l'Iraq se réserve le droit d'accepter ou de ne pas accepter le Règlement téléphonique et le Règlement télégraphique visés à l'article 13.

2) Dénomination actuelle: Territoires d'Outre-mer de la République française et territoires administrés comme tels.

3) Dénomination actuelle: Thaïlande.

4) L'instrument porte, en outre, sur le Règlement des radiocommunications, le Protocole final et les suppléments y annexés.

5) L'instrument porte, en outre, approbation du Protocole final, des Protocoles additionnels, du Règlement des radiocommunications et du Règlement additionnel des radiocommunications, annexés à ladite Convention.

Cette ratification est également valable pour les Territoires de Papua, l'Ile de Norfolk et les Territoires sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et de Nauru.

6) L'instrument porte, en outre, sur les annexes 1 à 5 à la Convention.

La Convention a été ratifiée par le Praesidium du Soviet Suprême de la R. S. S. de Biélorussie avec la réserve suivante au sujet de l'article 13:

« Etant donné que, en vertu de l'article 47 du Règlement des radiocommunications complétant cette Convention, l'entrée en vigueur de la partie la plus essentielle de ce Règlement est subordonnée aux décisions de la future Conférence administrative mentionnée dans cet article, la question de l'acceptation du Règlement des radiocommunications par la R. S. S. de Biélorussie restera ouverte jusqu'à l'achèvement des travaux de ladite Conférence. »

7) L'instrument porte, en outre, sur le Règlement général, le Protocole final, les Protocoles additionnels et le Règlement des radiocommunications.

8) En outre, le 25 novembre 1948, le Secrétariat général a été avisé par la Direction générale des P. T. T. à Copenhague que le Règlement des radiocommunications et le Règlement additionnel des radiocommunications d'Atlantic City ont été approuvés par le Danemark.

9) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final annexé à la Convention et sur le Règlement des radiocommunications.

10) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final annexé à la Convention, sur les Protocoles additionnels et sur le Règlement des radiocommunications.

11) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final et les Protocoles additionnels annexés à la Convention.

12) D'après des communications reçues au Secrétariat général en octobre 1948 et en février 1950 de la part des Administrations de Curaçao, des Indes néerlandaises et des Pays-Bas, respectivement:

la dénomination « Curaçao » a été modifiée en « Antilles néerlandaises »;

la dénomination « Indes néerlandaises » a été modifiée en « Indonésie », puis en « République des Etats-Unis de l'Indonésie »;

le Membre « Pays-Bas, Surinam et Antilles néerlandaises » a pris la dénomination Pays-Bas, Surinam, Antilles néerlandaises, Nouvelle-Guinée ».

L'instrument de ratification déposé au Secrétariat général, et qui porte sur la Convention et ses Annexes, s'applique aux Pays-Bas, aux Antilles néerlandaises, à la République des Etats-Unis de l'Indonésie, au Surinam et à la Nouvelle-Guinée.

13) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final annexé à la Convention, sur le Règlement des radiocommunications et sur le Protocole additionnel audit règlement.

14) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final, les Protocoles additionnels, les Résolutions, Recommandations et vœux, le Règlement des radiocommunications, le Règlement additionnel des radiocommunications et le Protocole additionnel audit règlement.

15) L'instrument porte, en outre, sur le Règlement général annexé à la Convention.

16) Conformément à l'article 18 de la Convention internationale des télécommunications d'Atlantic City (1947), le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a déclaré, par lettre en date du 10 août 1949, que la ratification de la Convention internationale des télécommunications par la Nouvelle-Zélande et son acceptation du Règlement des radiocommunications et du Règlement additionnel des radiocommunications s'appliquent également au territoire sous tutelle du Samoa occidental.

17) L'instrument de ratification porte, en outre:

1° la réserve formulée par la délégation du Pakistan à la Conférence internationale des télécommunications d'Atlantic City, en 1947, réserve figurant sous IX du Protocole final à ladite Convention, à savoir:

« La délégation du Pakistan déclare formellement qu'en signant la présente Convention elle n'accepte aucune obligation concernant le Règlement téléphonique visé à l'article 13. »

2° la déclaration suivante *(Traduction)*:

« Le Gouvernement du Pakistan a, en outre, estimé opportun de déclarer, en ratifiant ladite Convention, qu'il comptait que les autres Membres de l'Union tiendraient dûment compte de la situation exceptionnelle du Pakistan en tant qu'Etat nouvellement créé et feraient preuve d'une bienveillante compréhension à son égard, particulièrement en ce qui concerne l'attribution au Pakistan de fréquences radioélectriques qui pourront lui permettre de satisfaire les besoins de ses services, étant donné que ses possibilités de se conformer au Règlement des radiocommunications, ainsi qu'au Règlement additionnel des radiocommunications, dépendront dans une large mesure de ladite attribution. »

18) L'instrument porte, en outre, sur les annexes 1, 2, 3, 4 et 5, sur le Protocole final et sur les Protocoles additionnels à la Convention.

19) L'instrument porte, en outre, sur les annexes 1 à 5 à la Convention.

La Convention a été ratifiée par le Praesidium du Soviet Suprême de la R. S. S. de l'Ukraine avec la réserve suivante au sujet de l'article 13:

« Etant donné que, en vertu de l'article 47 du Règlement des radiocommunications complétant cette Convention, l'entrée en vigueur de la partie la plus essentielle de ce Règlement est subordonnée aux décisions de la future Conférence administrative mentionnée dans cet article, la question de l'acceptation du Règlement des radiocommunications par la R. S. S. de l'Ukraine restera ouverte jusqu'à l'achèvement des travaux de ladite Conférence. »

20) L'instrument porte, en outre, sur les Protocoles annexés à la Convention.

21) En outre, le 5 janvier 1949, le Secrétariat général a été informé par le Département politique fédéral, à Berne, que le Conseil fédéral avait approuvé le Règlement des radiocommunications ainsi que le Règlement additionnel des radiocommunications d'Atlantic City.

22) L'instrument de ratification par les Etats-Unis d'Amérique s'applique également à tous les Territoires des Etats-Unis d'Amérique.

23) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final, sur les Protocoles additionnels et sur le Règlement des radiocommunications annexés à la Convention.

24) La Convention a été ratifiée par le Praesidium du Conseil Suprême de l'Union des R. S. S. avec la réserve suivante au sujet de l'article 13:

« Etant donné que, en vertu de l'article 47 du Règlement des radiocommunications complétant cette Convention, l'entrée en vigueur de la partie la plus essentielle de ce Règlement est subordonnée aux décisions de la future Conférence administrative mentionnée dans cet article, la question de l'acceptation du Règlement des radiocommunications par l'Union Soviétique restera ouverte jusqu'à l'achèvement des travaux de ladite Conférence. »

25) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final et sur les Protocoles additionnels annexés à la Convention.

26) Dénomination actuelle: République populaire roumaine.

27) L'instrument porte en outre sur les cinq Annexes, le Protocole final et les dix Protocoles additionnels annexés à ladite Convention.

La Convention a été ratifiée par M. le Président de la République de Pologne avec la réserve suivante au sujet de l'article 13:

« La question de l'approbation du Règlement des radiocommunications qui complète la Convention susmentionnée est laissée ouverte jusqu'à l'achèvement des travaux des conférences prévues dans les Actes des Conférences internationales des télécommunications et des radiocommunications d'Atlantic City, et cela en raison de la dépendance de ce Règlement des résultats de ces travaux. »

28) L'instrument porte en outre sur le Protocole final, les Protocoles additionnels, le Règlement des radiocommunications, le Règlement additionnel des radiocommunications et le Protocole additionnel aux Actes de la Conférence internationale des radiocommunications, annexés à ladite Convention.

La Convention a été ratifiée par le Praesidium de la Grande Assemblée Nationale de la République populaire de Bulgarie avec la réserve suivante au sujet de l'article 13:

« Etant donné que, en vertu de l'article 47 du Règlement des radiocommunications complétant cette Convention, l'entrée en vigueur de la partie la plus essentielle de ce Règlement est subordonnée aux décisions de la future Conférence administrative mentionnée dans cet article, la question de l'acceptation du Règlement des radiocommunications par la République populaire de Bulgarie restera ouverte jusqu'à l'achèvement complet des travaux de ladite Conférence. »

29) Dénomination actuelle: République populaire de Bulgarie.

30) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final et les Protocoles additionnels, annexés à ladite Convention.

31) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final et les Protocoles additionnels, annexés à ladite Convention.

32) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final et les Protocoles additionnels, annexés à ladite Convention.

33) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final et les Protocoles additionnels, annexés à ladite Convention.

34) D'après une communication de l'Administration de l'Union de l'Afrique du Sud en date du 13 septembre 1948, la dénomination actuelle est la suivante: « Union de l'Afrique du Sud et Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest ».

35) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final, les Protocoles additionnels, le Règlement des radiocommunications avec ses Règlements et Protocole additionnels.

36) La Convention a été ratifiée par le Preasidium de la Grande Assemblée Nationale de la République populaire roumaine avec la réserve suivante au sujet de l'article 13:

« Etant donné que, en vertu de l'article 47 du Règlement des radiocommunications complétant cette Convention, l'entrée en vigueur de la partie la plus essentielle de ce Règlement est subordonnée aux décisions de la future Conférence administrative mentionnée dans cet article, la question de l'acceptation du Règlement des radiocommunications par la République populaire roumaine restera ouverte jusqu'à l'achèvement complet des travaux de ladite Conférence. »

37) L'instrument porte, en outre, sur les Annexes, le Protocole final, les Protocoles additionnels, le Règlement des radiocommunications et le Règlement additionnel des radiocommunications.

38) Dénomination actuelle: Hongrie (République Populaire).

39) L'instrument porte, en outre, sur les Annexes 1 à 5 à ladite Convention.

40) L'instrument porte, en outre, sur les cinq Annexes, le Protocole final, les dix Protocoles additionnels et le Règlement des radiocommunications avec seize Appendices de la première série et les Appendices A, B et C de la seconde série.

La Convention a été ratifiée par le Président constitutionnel des Etats-Unis du Mexique avec la réserve suivante:

« En signant la Convention internationale des télécommunications d'Atlantic City, la délégation mexicaine déclare qu'elle n'engage pas par cette signature le Gouvernement du Mexique à accepter le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique ou le Règlement additionnel des radiocommunications visés à l'article 13 de cette Convention. »

41) L'instrument porte, en outre, sur le Règlement des radiocommunications, le Règlement additionnel des radiocommunications et le Protocole additionnel, annexés à ladite Convention.

42) L'instrument porte, en outre, sur les Actes définitifs des Conférences des télécommunications et des radiocommunications d'Atlantic City.

43) La Convention a été ratifiée par le Conseil de Présidence de la République Populaire Hongroise avec la réserve suivante au sujet de l'article 13:

« Etant donné que, en vertu de l'article 47 du Règlement des radiocommunications complétant cette Convention, l'entrée en vigueur de la partie la plus essentielle de ce Règlement est subordonnée aux décisions de la future Conférence administrative mentionnée dans cet article, la question de l'acceptation du Règlement des radiocommunications par la République Populaire Hongroise restera ouverte jusqu'à l'achèvement des travaux de ladite Conférence. »

44) L'instrument porte, en outre, sur les cinq Annexes, le Protocole final et les dix Protocoles additionnels, annexés à ladite Convention.

45) L'instrument porte, en outre, sur les Protocoles additionnels, annexés à ladite Convention.

46) L'instrument porte, en outre, sur les cinq Annexes, le Protocole final, les Protocoles additionnels et les Résolutions, recommandations et vœux, annexés à ladite Convention.

47) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final et les Protocoles additionnels, annexés à ladite Convention.

48) Voir note 17), 1°.

---

2. Situation par rapport à la Convention de Madrid (1932) des pays énumérés à l'Annexe 1 de la Convention d'Atlantic City qui n'ont pas ratifié ladite Convention ou qui n'y ont pas adhéré (voir 1 ci-dessus).

(Etat au 1er juillet 1950)

PAYS	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration [1]
1	2	3
Chili	S	
Colonies, protectorats et territoires d'Outre-Mer sous mandat français	S	5. V. 1938 [2]
Costa Rica	S	
République de El Salvador	S	
Equateur	S	
Guatemala	S	15. XI. 1940
République d'Haïti	A	3. VIII. 1935
Iran	S	20. VII. 1934
Panama	S	29. III. 1935
Paraguay	A	4. III. 1941
Philippines (République des)	A	13. XII. 1947 [3]
Syrie	S	22. V. 1934
Uruguay (République orientale de l')	S	27. IV. 1936
Vénézuéla (Etats-Unis de)	S	9. V. 1935
Yémen	A	18. V. 1936

[1]) Article 5 de la Convention de Madrid.
[2]) Date probable (Notification n° 425).
[3]) Notification faite au Bureau de l'Union.

III. ORGANISATION ET PERSONNEL

L'organisation du Secrétariat général pendant la période allant du 1er janvier 1949 au 30 juin 1950 a subi quelques modifications nécessitées par l'augmentation de ses attributions. C'est ainsi qu'il a été créé un service du personnel, un service des imprimés et un service de la bibliothèque.

Au cours de la même période, plusieurs emplois permanents prévus au budget ont été pourvus de titulaires. Par ailleurs, pour assurer les travaux des secrétariats des conférences qui siégeaient simultanément à Genève, il a été nécessaire de recruter un nombreux personnel notamment pour le service linguistique.

Le personnel de l'Union attaché aux divers services de Genève au 30 juin 1950 se répartissait comme suit (y compris tous les hauts fonctionnaires):

	Permanents	Temporaires	Surnuméraires
Secrétariat général	47	29	13
I. F. R. B.	17	1	—
C. C. I. F.	13	3	—
C. C. I. R.	8	1	1
C. C. I. T.	1	—	—
	86	34	14

Au 1er janvier 1950, M. Léon Mulatier, auparavant Secrétaire général adjoint et Directeur *ad interim* du C. C. I. T., a pris ses fonctions de Secrétaire général, en remplacement du Dr Franz von Ernst admis à la retraite. A la même date, M. Hugh Townshend a pris ses fonctions de Secrétaire général adjoint et de Directeur *ad interim* du C. C. I. T., en remplacement de M. Léon Mulatier.

D'autre part, le Professeur Balthazar van der Pol a pris les fonctions de Directeur du C. C. I. R. le 1er janvier 1949 et M. Leslie W. Hayes a pris les fonctions de Vice-directeur du C. C. I. R. le 1er juin 1949.

Les changements intervenus dans le personnel au cours de la période du 1er janvier 1949 au 30 juin 1950 sont les suivants:

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Nominations et titularisations.

	Noms	Fonctions	Date d'entrée en service permanent	Date d'entrée à l'U. I. T.
MM.	Persin, Jean	conseiller D	1. 4.1949	1. 2.1948
	Lewis, Leonard	conseiller D	15. 8.1949	15. 8.1949
Mme	Quillet, Laurence	secrétaire sténographe	1. 1.1949	1. 3.1947
Mlles	Walter, Ruth	secrétaire sténographe	1. 1.1949	15. 1.1946
	Tremblay, Denyse	secrétaire sténographe	1. 4.1950	15. 6.1949
MM.	Schuwey, Jean	commis de bureau I	1. 1.1949	25. 2.1946
	Petignat, Ulrich	commis de bureau I	1. 7.1949	15. 1.1949
	Prélaz, René	commis de bureau II	1. 7.1949	1. 6.1948
	Wyss, Jean	commis de bureau II	1. 7.1949	12. 1.1948

	Noms	Fonctions	Date d'entrée en service permanent	Date d'entrée à l'U. I. T.
Mlles	Adamek, Tilly	commis de bureau II	1. 7.1949	25.10.1948
	Elisseieff, Irène	sténo-dactylographe	1. 7.1949	15. 1.1948
	Hayoz, Berthe	sténo-dactylographe	1. 7.1949	16.12.1946
	Beuchat, Yvette	sténo-dactylographe	1. 7.1949	18.11.1946
	Delacrétaz, Louise-Mad. .	sténo-dactylographe	1. 7.1949	26. 4.1948
	Petitprin, Berthe	sténo-dactylographe	1. 7.1949	1.11.1946
	Montavon, Madeleine . .	sténo-dactylographe	1. 7.1949	30. 3.1948
Mme	Petit-Pierre, Monique . .	sténo-dactylographe	1. 7.1949	1. 1.1948
MM.	Wäckerlin, Hans	employé de bureau	1. 1.1949	5. 4.1948
	Stulz, Léon	employé de bureau	1. 7.1949	15. 3.1948

Promotions.

	Noms	Ancien grade	Nouveau grade
MM.	Rusillon, Ernest	conseiller D	conseiller C
	Schütz, Berthold.	commis de bureau I	commis secrétaire
Mlles	Vallotton, Angèle	commis de bureau II	commis de bureau I
	Delacrétaz, Louise-Madeleine .	sténo-dactylographe	secrétaire sténographe

Retraites.

MM.	Rusillon, Ernest	conseiller C	à partir du 1er janvier 1950
	Eggli, Henri.	conseiller D	à partir du 16 mai 1949

Décès.

M.	Vallotton, A.	secrétaire retraité, décédé le 29 janvier 1950

I. F. R. B.

Nominations et titularisations.

	Noms	Fonctions	Date d'entrée en service permanent	Date d'entrée à l'U. I. T.
M.	Reynolds, Dennis	secrétaire administrateur	1. 6.1950	23. 3.1948
Mlles	Crichton, Alexandra . . .	secrétaire sténographe	1. 1.1949	12. 8.1948
	Taylor, Valérie	secrétaire sténographe	1. 1.1950	16. 9.1948
	Arnoult, Marie-France . .	secrétaire sténographe	1. 1.1949	5. 2.1948
Mme	Janariz, Vincenta	secrétaire sténographe	1. 9.1949	1. 9.1949
Mlle	Merlet, Pierrette-Madeleine	secrétaire sténographe	1. 1.1949	16. 2.1948
Mme	Bocca, Eveline	employée dactylographe	1. 6.1950	1. 8.1949

Démission.

Mlle	Arnoult, Marie-France	secrétaire sténographe	31. 8.1949

C. C. I. F. *(Laboratoire)*

			Date d'entrée en service permanent	Date d'entrée à l'U. I. T.
M.	Henry, René	aide de bureau	1. 3.1949	1. 3.1949

C. C. I. R.

Nominations et titularisations.

MM.	van der Mark, Jan . . .	ingénieur	1. 2.1950	1. 2.1950
	Mao, Yu-Yueh	ingénieur	1.10.1949	1.10.1949
	Lindsey, Robert	secrétaire administratif	1. 1.1950	1. 3.1949
Mlles	Knight Mildred	secrétaire sténographe	1. 1.1950	12. 7.1948
	Garetto, Denise	secrétaire sténographe	1. 1.1950	1. 4.1949
	Inaebnit, Ismini	sténo-dactylographe	1. 1.1950	26. 9.1949

C. C. I. T.

Nomination.

M.	Besseyre, Jean	ingénieur classe D	1. 5.1950	1. 5.1950

IV. TRAVAUX ORDINAIRES

1. Relations avec les administrations.

On sait que l'objet principal du Secrétariat général est de servir de lien entre les administrations de télécommunications et de publier à leur intention — outre la Convention et les Règlements administratifs — une série de nomenclatures, listes, statistiques, qu'il faut constamment tenir à jour et rééditer à intervalles déterminés. Cette tâche est compliquée par la nécessité de faire des éditions dans les différentes langues.

Outre les nombreuses correspondances particulières auxquelles ces travaux ont donné lieu, le Secrétariat général a, au cours de l'année 1949, préparé et envoyé dans tous les pays de l'Union:

les 24 numéros de la notification bimensuelle (avec 13 annexes), plus 1 notification spéciale (Dispositions facultatives des Règlements des radiocommunications d'Atlantic City [2e série]);
152 télégrammes-circulaires;
34 circulaires;
78 lettres-circulaires.

a) *Correspondance.*

Le nombre total de pièces enregistrées au cours de l'année (départ et arrivée) a atteint 23.000. Le service des expéditions a fait 93.470 envois dont les frais de port se sont élevés à 128.305 francs suisses.

b) *Notification bimensuelle.*

Les 24 numéros de la notification bimensuelle imprimée (nos 566 à 590) ont été envoyés régulièrement. Les informations ainsi portées à la connaissance des Membres de l'Union ont traité plus particulièrement des questions suivantes:

Adhésion, ratification, approbation ou application des Actes de l'Union; Convention européenne de radiodiffusion, Copenhague; Convention régionale européenne du service mobile radiomaritime, Copenhague; Conférence administrative des radiocommunications; Conférence administrative télégraphique et téléphonique de Paris; Conférences et réunions des télécommunications; Conférence internationale administrative des radiocommunications aéronautiques; Conférences internationales de radiodiffusion à hautes fréquences, Mexico-Florence; Comités consultatifs internationaux: C. C. I. F., C. C. I. R., C. C. I. T.; classifications des gouvernements adhérents relativement aux frais communs de l'Union; parts contributives à payer d'avance par les membres de l'Union pour 1950; mutations dans les administrations, au Secrétariat général; restrictions apportées à la correspondance télégraphique et radiotélégraphique internationale ou suppressions de restrictions; fixation ou modification de l'équivalent du franc-or dans divers pays; modification temporaire de l'heure légale dans certains pays, application des dispositions facultatives des Règlements; adresses d'administrations, de compagnies exploitantes et d'organismes internationaux; télégrammes spéciaux, de presse, à tarif réduit; modifications aux tableaux de tarifs A, B et C; modifications aux tarifs de compagnies de câbles ou de t. s. f.; fréquences des stations radioélectriques; nomenclature des stations côtières et de navire; nomenclature des stations effectuant des services spéciaux; nomenclature officielle des bureaux télégraphiques ouverts au service international; statistique des radiocommunications pour l'année 1948; modifications aux nomenclatures

radiotélégraphiques; taxes terrestres, intérieures et de bord; stations radio fermées provisoirement ou rouvertes; relevé mensuel des interruptions et rétablissements de voies de communication internationales; relevé mensuel des restrictions de service.

c) *Télégrammes-circulaires.*

Les 152 télégrammes-circulaires se rapportent, pour la plupart, à des consultations sur des demandes d'adhésion en qualité de Membre de l'Union, aux conférences des télécommunications, à des restrictions apportées à la correspondance télégraphique ou téléphonique internationale ou à la levée de ces restrictions et au changement des heures légales dans les différents pays. Ils ont tous été reproduits dans la notification bimensuelle.

d) *Circulaires et lettres-circulaires.*

Les circulaires de la division télégraphique et téléphonique, au nombre de 16 (du n° 1204 au n° 1219), ont traité les objets suivants:

Conférences et réunions des télécommunications (Franchise de taxe télégraphique et téléphonique); Collationnement et répétition partielle des télégrammes; Nomenclature des circuits téléphoniques internationaux; Conférence de Paris (questions diverses); Comptes de l'exercice 1948; Statistique générale de la télégraphie, année 1947; Rapport annuel et Rapport de gestion financière; Tableaux de taxes A, B et C; Application du Règlement télégraphique de Paris (1949); Recommandations du C. C. I. F. concernant la protection des câbles souterrains contre la corrosion; Instruction du C. C. I. F. pour les opératrices du service téléphonique international européen; Règlements télégraphique et téléphonique de Paris, 1949; Résolutions et vœux de la Conférence télégraphique et téléphonique de Paris (1949); Statistique générale de la téléphonie, année 1948; Livre jaune du C. C. I. F.

Les lettres-circulaires, au nombre de 3 (nos 73 à 75) se rapportaient:

C. C. I. T.: Commissions d'études (2); Conférence de Paris.

Les circulaires de la division des radiocommunications sont au nombre de 22 (du n° 593 au n° 614) et se rapportent aux sujets indiqués ci-après: contrôle international des émissions; franchise télégraphique et téléphonique; répartition et envoi des publications du Secrétariat général; demandes de souscription aux documents édités par le Secrétariat général; réédition de diverses nomenclatures; ouverture de la 2e partie de la Conférence internationale administrative des radiocommunications aéronautiques et renseignements à fournir au sujet de cette conférence; dispositions facultatives (tableau vert); statistique générale des radiocommunications 1948; bandes de fréquences attribuées par le Canada aux stations d'amateur; rapport de gestion et comptes de l'exercice 1948, recueil de documentation sur les conférences de Copenhague.

En outre, 58 lettres-circulaires ont été adressées, soit à l'ensemble des administrations, soit à certaines d'entre elles. Elles se rapportent notamment à l'envoi du plan et de l'accord final pour le service mobile aéronautique; à l'envoi du plan de base de Mexico City; à la Commission technique du plan (Paris); aux Conférences administratives pour les Régions 1, 2 et 3; à la Commission d'étude n° 11 du C. C. I. R.; à l'envoi des rapports de l'I. F. R. B. et du C. P. F.; aux réunions de l'U. I. R.; aux rapports sur les mesures de fréquence du Centre de contrôle de l'O. I. R.; au Plan de radiodiffusion de Copenhague; à la convocation d'une conférence extraordinaire administrative; à des questions de franchise.

2. Relations avec les autres organismes de l'Union.

Au cours de sa 3e session (septembre 1948), le Conseil d'administration avait pris note avec intérêt de la constitution d'un Comité de coordination de l'Union.

Ce Comité est en effet indispensable, notamment pour coordonner les questions générales concernant les finances et le personnel de l'Union. Il se réunit, en principe, deux fois par mois.

Il s'est particulièrement occupé, au cours de plusieurs séances, de la mise en vigueur du plan de radiodiffusion de Copenhague.

Quant aux relations particulières du Secrétariat général avec les autres organismes, elles peuvent se résumer comme suit:

a) *Comité international d'enregistrement des fréquences (I. F. R. B.)*

Le Secrétariat général est resté en contact étroit avec l'I. F. R. B. dont les membres ont pris part aux travaux du C. P. F. en qualité de membres internationaux. En dehors de la collaboration qui s'est établie au sein du C. P. F., le Secrétariat général a consulté l'I. F. R. B. sur certaines questions telles que la publication de la liste des fréquences supérieures à 27,5 Mc/s, la préparation d'un graphique en couleur représentant le tableau d'allocation des fréquences d'Atlantic City. Il a prêté son concours à l'I. F. R. B. lors de la consultation des administrations au sujet du contrôle international des émissions. Certains problèmes d'ordre administratif ont été également résolus d'un commun accord entre les deux organismes.

b) *Comité consultatif international télégraphique (C. C. I. T.)*

Au cours de l'année 1949 le C. C. I. T. a continué d'être administré par le Secrétaire général adjoint chargé de la division télégraphique et téléphonique, selon la décision de l'Assemblée plénière de Bruxelles de 1948 qui n'a pas été changée par la réunion spéciale de l'Assemblée Plénière tenue au cours de la Conférence télégraphique et téléphonique de Paris et qui a fait l'objet de la résolution nº 122 du Conseil d'administration. Le personnel du Secrétariat général a, de ce fait, été mis à contribution mais, pendant l'année 1949, la tâche était légère du fait que l'activité du C. C. I. T. a été assez réduite en raison des travaux préparatoires à la Conférence de Paris et de la Conférence elle-même. Par contre, dès le début de 1950, l'importance de la tâche incombant au personnel du Secrétariat général en raison de l'activité du C. C. I. T. a sensiblement augmenté, particulièrement en ce qui concerne le service linguistique et le service de reproduction des documents.

c) *Comité consultatif international téléphonique (C. C. I. F.).*

L'installation du C. C. I. F. à Genève a facilité les relations du Secrétariat général avec ce comité.

d) *Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.).*

Le Secrétariat général a prêté son concours au Directeur du C. C. I. R. lorsque celui-ci a pris ses fonctions au début de 1949. Il a mis à sa disposition des locaux dans l'Annexe au Palais Wilson, puis est intervenu pour faciliter l'installation du Secrétariat de ce Comité à la Villa Bartholoni. Afin de ne pas retarder la prise de contact entre le Directeur du C. C. I. R. et les Membres de l'Union, le Secrétariat général a fourni l'aide administrative nécessaire jusqu'au moment où le Secrétariat du C. C. I. R. a pu être constitué. Un contact constant a été maintenu entre les deux organismes.

3. Relations avec les Nations Unies, les institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organisations internationales.

Les relations avec les Nations Unies et les institutions spécialisées des Nations Unies se sont encore développées au cours de l'année 1949. Ces relations donnent lieu à une abondante correspondance et à un important échange de documents, plus particulièrement avec les Nations Unies, l'Organisation de l'aviation civile internationale (O. A. C. I.) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (U. N. E. S. C. O.). Le Secrétariat général n'a rien négligé pour resserrer lesdites relations, dans le cadre, bien entendu, de l'accord conclu entre l'U. I. T. et les Nations Unies et des directives du Conseil d'administration.

La tâche qui en résulte est particulièrement lourde. Compte tenu des moyens réduits en personnel et en crédit dont nous disposons et étant donné le caractère très technique des activités de l'U. I. T. par rapport aux préoccupations d'organisations comme les Nations Unies et l'U. N. E. S. C. O., il semble que lorsque la coordination dans le domaine administratif et financier aura été achevée, les relations de l'Union avec les Nations Unies et les institutions spécialisées pourront se limiter à des échanges de correspondances et de documents. Mentionnons que, sur la base des décisions prises par le Conseil d'administration, la participation réciproque aux Conférences et réunions est déjà assurée sur des bases aussi économiques que possible pour l'U. I. T.

Les relations avec les organisations internationales autres que les Nations Unies et les institutions spécialisées sont assez limitées car, en vertu de la Convention et des Règlements, elles se manifestent essentiellement à l'occasion des conférences et réunions. A noter cependant que le Secrétariat a continué à entretenir des relations suivies avec l'Organisation Météorologique Internationale (O. M. I.), plus particulièrement à propos de la tenue à jour de la Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux (Section des stations émettant des bulletins météorologiques réguliers et des avis aux navigateurs).

4. Publication de documents.

Les documents suivants ont été publiés et des exemplaires en ont été envoyés — souvent en grand nombre — dans tous les pays de l'Union:

a) *Convention et Règlements administratifs.*

Règlement international des radiocommunications d'Atlantic City, 1947. Une édition en français et une édition en anglais de 4000 exemplaires chacune; une édition en espagnol de 3500 exemplaires. (Volume de ce document: 476 pages).

b) *Documents des conférences.*

Cahier des propositions pour la Conférence télégraphique de Paris, avec suppléments. Volume de 517 pages.

Tirage: en français 1000 exemplaires.
en anglais 700 »
en espagnol 300 »

c) *Documents de service.*

i) *Pour la télégraphie et la téléphonie:*

6 annexes à la Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques ouverts au service international (au total 69 pages, en-têtes en trois langues (anglais, espagnol, français). Tirage: 19.000 exemplaires.

2 suppléments de 7 pages (nos 5 et 6) à la Nomenclature des voies de radiocommunication entre points fixes (édition 1946). Tirage 2000.

Statistique générale de la télégraphie, année 1947, tirée à 930 exemplaires au total (éditions séparées en anglais, espagnol, français) (31 pages).

Statistique générale de la téléphonie, année 1948, tirée à 1100 exemplaires au total (éditions séparées en anglais, espagnol, français) (30 pages).

ii) *Pour les radiocommunications:*

7 suppléments (nos 9 à 15) et 1 annexe (no 2) à la Liste des fréquences, 15e édition, 1947. Au total 796 pages, le tirage variant entre 2300 et 3150 exemplaires.

7 suppléments (nos 9 à 15) et 1 annexe (no 2) à la Nomenclature des stations fixes, 12e édition, 1947. Au total 212 pages, le tirage variant entre 3200 et 3700 exemplaires.

1 supplément récapitulatif de 203 pages (texte français-anglais) à la Nomenclature des stations de radiodiffusion, 11e édition. Tirage: 2100 exemplaires.

19e édition de la Nomenclature des stations côtières et de navire. Document de 1162 pages en édition trilingue français-anglais-espagnol. Tirage: 19.200 exemplaires.

19e édition de la Nomenclature des stations aéronautiques et des stations d'aéronef. Un document de 532 pages tiré à 4500 exemplaires (édition trilingue français-anglais-espagnol).

11e édition de la Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux. Volume de 210 pages, publié en éditions séparées française (4000 exemplaires), anglaise (15.000 exemplaires), espagnole (1300 exemplaires).

Cette édition a été complétée en 1949 par un supplément (no 1) de 30 pages.

5 suppléments (nos 1 à 5) à la Liste alphabétique des indicatifs d'appel, 13e édition, totalisant 384 pages. Tirage: 20.000 exemplaires.

Tableau vert (Dispositions facultatives des Règlements des radiocommunications). Document trilingue (français-anglais-espagnol) de 68 pages. Tirage: 1200 exemplaires.

Statistique des radiocommunications, pour l'année 1948. Edition trilingue (français-anglais-espagnol) de 7 pages, tirée à 750 exemplaires.

iii) *Pour le C. C. I. F.:*

Recommandations concernant la protection des câbles souterrains contre la corrosion. (Texte approuvé par la XVe Assemblée Plénière du Comité consultatif international téléphonique, Paris 1949).

Brochure de 42 pages, en français.

Tirage: 1000 exemplaires.

iv) *Pour le C. C. I. R.:*

Document en français de 1014 pages, comprenant les Propositions soumises au C. C. I. R. et les Procès-verbaux des séances de l'Assemblée plénière et documents annexés. Tirage: 500 exemplaires.

(Des éditions en anglais et en espagnol sont en préparation.)

5. Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'Union a tenu sa 4e session du 15 août au 3 octobre 1949. L'ordre du jour était particulièrement chargé. A cette occasion, le Secrétaire général a publié 273 documents dans chacune des langues anglaise, espagnole, française et russe, cette dernière langue ayant dû être utilisée, tant pour les documents qu'au cours des débats.

Les décisions de cette 4e session du Conseil ont été publiées, avec les décisions des sessions antérieures ayant encore une valeur pratique, dans un recueil de résolutions de 122 pages.

Il est évident qu'en cette période de réorganisation de l'Union le Conseil a une tâche assez ardue: d'une part, il doit organiser l'exercice de ses fonctions administratives et d'autre part, il doit suivre l'évolution de questions vitales pour l'Union comme l'élaboration de la nouvelle Liste internationale des fréquences. C'est ainsi que la 4e session a été consacrée en grande partie aux questions financières, aux questions de personnel et à l'examen des travaux effectués par les diverses Conférences d'assignations de fréquences et en premier lieu par le Comité provisoire des fréquences.

Au cours de cette session, le Conseil a dû en outre s'acquitter d'une tâche qui, bien qu'entrant dans ses attributions normales, n'est tout à fait qu'occasionnelle: l'élection d'un nouveau Secrétaire général et d'un nouveau Secrétaire général adjoint.

Ainsi, la session de 1949 a encore été très lourde pour les Membres du Conseil et pour le Secrétariat.

6. Journal des télécommunications.

L'année 1949 marque pour le *Journal des télécommunications* sa 16e année d'existence sous ce titre, alors que, durant 65 années, il a paru antérieurement sous la dénomination de *Journal télégraphique.*

Le volume publié en 1949 comporte 568 pages, soit 48 pages de plus qu'au cours de l'année précédente. Le tirage a été de 2000 exemplaires, dont 270 de réserve. Le prix des abonnements n'a pas varié; il est de 10 francs suisses pour l'étranger et de 9 francs pour la Suisse.

Le recul du temps n'est pas encore assez grand, semble-t-il, pour pouvoir juger du développement réel pris par le « Journal » depuis l'époque de sa présentation en édition en trois langues.

Les souscriptions d'abonnements, encore modestes présentement, augmenteront vraisemblablement en proportion de l'importance que revêtiront les articles publiés dans le « Journal » et, sans doute aussi, en rapport de l'intérêt que les administrations Membres de l'Union voudront bien accorder à cet organe officiel.

Les conférences de tous genres, concernant les télécommunications, qui se sont tenues au cours de 1949, ont fourni la matière essentielle des douze numéros du « Journal ».

Quelques articles techniques et d'ordre administratif en ont constitué le complément, tandis que la rubrique régulière des « Echos et nouvelles » a reflété, tout au cours de l'année, les principaux événements qui se sont manifestés dans le monde des télécommunications.

En bref, le Secrétariat général s'est appliqué à rendre le « Journal » aussi intéressant et vivant que possible.

En ce qui concerne la réserve des années antérieures du « Journal », les trois premiers volumes (années 1869 à 1877), le volume XXXVI (année 1912) et le 1er volume du *Journal des télécommunications*, suite du *Journal télégraphique* (année 1934) sont épuisés; en revanche, il existe un certain nombre de chacun des autres volumes.

En outre, il reste encore en magasin:

347 exemplaires de la table alphabétique générale des matières contenues dans le *Journal télégraphique* de 1869 à 1910;

432 exemplaires de la table alphabétique générale des matières contenues dans le *Journal télégraphique* de 1911 à 1930.

V. TRAVAUX EXTRAORDINAIRES

Les conférences ou réunions ont été particulièrement nombreuses en 1949.
Elles ont eu principalement pour objets:

a) la révision des Règlements télégraphique et téléphonique internationaux;

b) l'élaboration du projet de nouvelle Liste internationale des fréquences.

Le Secrétariat général a été mis largement à contribution à l'occasion des conférences qui ont nécessité le détachement de fonctionnaires à Washington, à Montréal et à Paris pendant des périodes de plusieurs mois.

Simultanément, des Conférences d'assignations de fréquences siégeaient à Genève à côté du Comité provisoire des fréquences (C. P. F.) qui a poursuivi ses travaux pendant toute l'année.

Voici un bref aperçu de toutes ces conférences ou réunions.

1. Comité provisoire des fréquences

Le Comité provisoire des fréquences (C. P. F.) a continué en 1949 l'élaboration décidée par la Conférence d'Atlantic City et commencée le 15 janvier 1948, du projet de la nouvelle Liste internationale des fréquences. Les rapports n°s 5, 6 et 7 que le C. P. F. a adressés aux Membres de l'Union renseignent sur le travail important accompli par ce Comité et sur les difficultés qu'il a dû surmonter au cours de 1949. Ils décrivent, en particulier, l'état des travaux du C. P. F. à la date du 17 mai 1949, délai indiqué par le Conseil d'administration (3e session, Résolution 74) pour la préparation du projet de la nouvelle liste des fréquences; de plus ils contiennent la substance des décisions qu'a adoptées le Conseil d'administration au cours de sa 4e session (Résolution 154) après avoir longuement discuté le rapport que le Président du C. P. F. lui a présenté au nom du Comité.

Le Secrétariat général a apporté au C. P. F., en 1949, l'aide administrative requise par la Résolution d'Atlantic City instituant ce Comité.

Le projet de liste des fréquences a été élaboré avec la participation des membres nationaux, dont la collaboration a cessé le 28 février 1950, conformément à la Résolution 154 du Conseil d'administration. A partir du 1er mars, les membres internationaux, aidés d'un nombre réduit d'assistants, ont poursuivi la tâche dans les conditions fixées par le Conseil d'administration et selon les directives particulières qu'ils ont reçues du Comité. Ils ont procédé à la mise au point matérielle et à la publication des projets de liste provisoire élaborés par les Groupes de travail et ils ont établi une documentation à l'usage des administrations. L'envoi de ces projets et de cette documentation aux Membres de l'Union, ainsi que des commentaires et documents annexes destinés à en faciliter l'étude, a fait l'objet du Rapport n° 8 du C. P. F., et des lettres-circulaires 20/20, 20/30, 20/45, 20/59, 20/72 et 20/73 du Secrétariat général.

Dès le début d'avril, l'activité du C. P. F., composé exclusivement de ses membres internationaux et d'un nombre d'assistants qui a été réduit une fois de plus le 1er mai, s'est portée sur des travaux de vérification des données utilisées par les groupes de travail pour établir leurs projets, puis sur la préparation de la documentation destinée à la Conférence extraordinaire des radiocommunications prévue dans la Résolution 154 du Conseil d'administration. A ce dernier titre, il appartiendra au C. P. F. de dépouiller les remarques et propositions que présenteront les administrations au sujet des projets de liste des fréquences qui leur ont été adressés.

2. Conférence administrative spéciale pour l'Atlantic Nord-Est (Loran).

Cette Conférence a siégé à Genève du 17 janvier au 14 février 1949.

Les quinze pays intéressés y ont tous participé ainsi que l'O. A. C. I.

Dans une Résolution finale signée par neuf pays, elle décida de prolonger jusqu'à la prochaine conférence administrative normale des radiocommunications, c'est-à-dire jusqu'en 1952, l'exploitation de la chaîne standard Loran dans la bande de 1900-2000 kc/s. Cette exploitation n'avait été autorisée que jusqu'au 1er juillet 1949 par le Règlement des radiocommunications d'Atlantic City (voir les numéros 146 et 146.1 de ce règlement).

Les Actes définitifs de la Conférence administrative spéciale de l'Atlantic Nord-Est (Loran) ont été publiés dans un recueil de 20 pages (édition bilingue, français-anglais).

3. Conférence administrative des radiocommunications pour la Région 1, Genève 1949.

Cette Conférence s'est réunie à Genève du 18 mai au 17 septembre 1949. Elle groupait les représentants de 36 pays de la Région 1. Des envoyés des Etats-Unis d'Amérique, des Nations Unies, de l'O. A. C. I., de l'I. A. T. A., du C. I. R. M. et de l'I. A. R. U. ont assisté, en qualité d'observateurs. L'I. F. R. B. était également représenté.

Elle a établi une liste des assignations de fréquences dans les bandes 255-415 kc/s, 1605-2850 kc/s, 3155-3400 kc/s et 3500-3900 kc/s dénommée « Plan de Genève pour la Région 1 », lequel a été approuvé par les délégations de 24 pays.

En connexion avec cette Conférence, la *Commission des pays de la Région 1 située hors de l'Europe* siégea à Genève les 27 et 28 septembre 1949 pour préparer un projet de liste des fréquences pour les bandes 150-285 kc/s et 415-1605 kc/s, appelé « Plan pour la Région africaine ». Les délégués de 8 pays ont approuvé ledit plan.

Les Actes finals de la Conférence administrative des radiocommunications pour la Région 1 ont été publiés dans une brochure de 250 pages (édition bilingue, français-anglais).

Le Plan pour la Région africaine (Bandes 150-285 kc/s et 415-1605 kc/s) a fait l'objet d'une brochure de 17 pages (édition bilingue, français-anglais).

4. Conférence administrative des radiocommunications pour la Région 2 et 4e Conférence interaméricaine des radiocommunications, Washington 1949.

Les délégations de 23 pays de la Région 2 se sont réunies à Washington du 25 avril au 9 juillet 1949 pour examiner les besoins en fréquences dans cette région dans les bandes 10-14 kc/s, 150-2850 kc/s, 3155/3400 kc/s, 3500-4000 kc/s et 148/174 Mc/s. Ils ont adopté deux résolutions relatives à la préparation des listes de fréquences par les Administrations de la Région 2 et au maintien des droits et privilèges dans la bande 150-2850 kc/s, ainsi qu'une série de sept recommandations concernant notamment l'utilisation des radiocommunications dans la région.

Au même lieu et en même temps siégea la *4e Conférence interaméricaine des radiocommunications* qui a entièrement révisé l'Accord interaméricain des radiocommunications de Santiago (1940).

La *Commission 3 de la Conférence administrative des radiocommunications pour la Région 2* s'est réunie à Washington du 15 mars au 9 juillet 1949 pour préparer la liste des fréquences pour les lignes aériennes régionales et nationales de l'hémisphère occidental. Cette liste figure dans le rapport de la Conférence pour la Région 2 adressé à la deuxième session de la Conférence administrative des radiocommunications aéronautiques et a contribué notablement au succès de cette dernière conférence.

Les fonctionnaires détachés du Secrétariat général pour assurer le secrétariat de ces réunions étaient au nombre de cinq. L'effectif du secrétariat était complété par une centaine de personnes engagées sur place.

Les Actes finals de la conférence de la Région 2 ont fait l'objet d'une édition mixte, en français, en anglais et en espagnol, de 86 pages.

L'Accord Interaméricain des Radiocommunications, Washington 1949, a fait l'objet d'une édition mixte en anglais, en espagnol, en français et en portugais, de 188 pages.

Le Rapport pour la Conférence internationale administrative des radiocommunications aéronautiques, deuxième session, qui comprend 971 pages et 16 cartes, a fait l'objet d'une édition trilingue (français, anglais et espagnol).

5. Conférence administrative des radiocommunications pour la Région 3, Genève 1949.

Les représentants de 14 pays de la Région 3 se sont réunis à Genève du 18 mai au 4 novembre 1949 pour établir une Liste d'assignation des fréquences pour la Région 3 dans les bandes 10-14 kc/s, 150-2850 kc/s, 3155-3400 kc/s et 3500-3900 kc/s.

Des représentants de la République de Corée, des Nations Unies, de l'O. A. C. I. et de l'I. A. T. A. ont été admis aux travaux en qualité d'observateurs. L'I. F. R. B. était également représenté.

Les Actes finals de la Conférence administrative des radiocommunications pour la Région 3 ont été publiés en deux parties:

— la partie I, qui représente une brochure de 30 pages, est publiée actuellement en français et en anglais séparément,
— la partie II a fait l'objet d'un fascicule bilingue (français et anglais) de 170 pages.

6. Conférence télégraphique et téléphonique internationale de Paris 1949.

La Conférence a été officiellement inaugurée le 20 mai 1949 et a clôturé ses travaux dans la nuit du 4 au 5 août 1949.

66 pays étaient représentés ainsi que plusieurs exploitations privées reconnues. L'O. N. U., certaines institutions spécialisées et d'autres organismes internationaux ont envoyé des observateurs.

La Conférence a décidé l'unification des tarifs des télégrammes en tous langages; elle a assoupli les dispositions relatives à l'équivalent monétaire, simplifié les règles afférentes au comptage des mots, adopté une réglementation pour la location des circuits télégraphiques et approuvé en principe le projet de règlement élaboré par le C. C. I. T. pour le service des abonnés au télégraphe par appareils arythmiques dans le régime européen. En outre, la Conférence a enregistré la signature du Règlement télégraphique par certains pays qui n'avaient pas signé le Règlement du Caire.

57 pays ont signé le Règlement télégraphique et 55 ont signé le Règlement téléphonique.

125 fonctionnaires détachés du Secrétariat général ou recrutés par lui ont assuré le secrétariat de cette conférence.

7. Première session de la Commission technique du Plan (C. T. P.), Paris 1949.

(Suite de la Conférence internationale de radiodiffusion à hautes fréquences, Mexico 1948/1949.)

La Commission technique du Plan (C. T. P.) a commencé ses travaux le 16 juin 1949 et les a terminés le 5 décembre 1949. La Conférence de Mexico avait décidé que la C. T. P. se réunirait à Paris et serait constituée de membres désignés par 15 pays. De ces 15 pays, 3 ne se sont pas fait représenter et 4 n'avaient pas signé l'Accord et ne pouvaient donc pas participer aux travaux de la C. T. P. en tant que membres. Finalement, la C. T. P. fut constituée par les 11 membres suivants: Canada, Egypte, Finlande, France, Inde, Italie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Portugal, Royaume-Uni. 21 pays ou organisations internationales y ont délégué des observateurs. Le Secrétariat, organisé par l'U. I. T., comprenait 2 fonctionnaires du Secrétariat général assistés de 37 personnes engagées sur place.

Ayant constaté l'impossibilité de mener à bien sa tâche dans les délais prescrits par l'Accord de Mexico (Annexe 2, chap. II), la C. T. P. a demandé de nouvelles directives au Conseil d'administration de l'U. I. T., réuni à Genève. Ces directives (Résolution n° 157 du Conseil) ont permis à la C. T. P. d'achever les 6 projets de plans sans ajourner sa session de Paris et de renvoyer à sa deuxième session (Florence) l'examen des observations envoyées par les Administrations.

Les 6 projets de plans ainsi qu'un rapport final donnant un aperçu détaillé du travail effectué par la C. T. P. ont été envoyés aux Administrations au courant du mois de décembre 1949. En outre, les procès-verbaux des séances plénières, qui ont également été transmis aux Administrations, donnent toutes précisions au sujet des débats engagés sur tous les problèmes importants qui se sont posés à la Commission au cours de ses travaux.

8. Deuxième session de la Commission technique du Plan de Rhf, Florence 1950.

Composée de représentants de 10 pays investis d'un mandat international, cette commission a tenu sa session du 1er au 31 mars. Elle était chargée d'examiner les commentaires des administrations sur les projets de phases du Plan établis par la session de Paris de la C. T. P. et de les résumer. La commission a rédigé un rapport final qui a été transmis aux administrations et à la Conférence internationale de radiodiffusion à hautes fréquences de Florence.

9. Conférence internationale de radiodiffusion à hautes fréquences de Florence-Rapallo 1950.

Cette Conférence a commencé ses travaux, à Florence, le 1er avril 1950. Au 1er mai, elle groupait les délégués de 55 pays.

10. Conférence internationale administrative des radiocommunications aéronautiques (2e session), Genève 1949.

Cette Conférence s'est tenue à Genève du 1er août au 17 octobre 1949. Elle groupait les délégués de 53 pays ainsi que des observateurs de l'O. A. C. I., de l'O. M. I. et de l'I. A. T. A. L' I. F. R. B. était également représenté.

Elle était chargée de poursuivre les travaux d'établissement d'un plan d'attribution des fréquences pour le service mobile aéronautique R, interrompus à la première session, faute de renseignements suffisants. La documentation fournie par la plupart des administrations et en particulier celle présentée par l'O. A. C. I. furent adoptées comme base des travaux. La Conférence a établi un plan d'attribution des fréquences pour ce service. Une recommandation a été adoptée tendant à laisser aux administrations intéressées le soin de procéder, avant la Conférence extraordinaire des radiocommunications, aux assignations des fréquences aux stations par le moyen d'accords régionaux ou d'arrangements particuliers conclus soit sous l'égide de l'U. I. T. ou de l'O. A. C. I., soit par voie de négociations directes. Le document final de la Conférence a été signé par 42 pays; il comprend les plans d'attributions des fréquences pour les services mobiles aéronautiques R et OR.

Les Actes finals de cette Conférence, qui comprennent un Plan d'attribution des fréquences pour le service mobile aéronautique et un accord final, ont fait l'objet d'une brochure de 118 pages, éditées séparément en français, en anglais et en espagnol.

11. Troisième Conférence régionale nord-américaine de radiodiffusion (Narba), Montréal (Canada), 1949.

Afin d'établir un nouvel Accord portant sur l'emploi des bandes normales de radiodiffusion dans la Région de l'Amérique du Nord, les délégations des Bahamas, du Canada, de Cuba, de la République Dominicaine et des Etats-Unis d'Amérique se sont réunies à Montréal, du 13 septembre au 8 décembre 1949.

Le 8 décembre, on se rendit compte qu'il faudrait beaucoup de temps pour résoudre certaines divergences de vues dans le domaine technique et il fut décidé de suspendre les travaux pour les reprendre ultérieurement.

Le Gouvernement canadien avait confié au Secrétariat général de l'U. I. T. le soin d'assurer le Secrétariat de la Conférence.

12. Conférence européenne de radiodiffusion de Copenhague, 1948.

Les travaux principaux, consécutifs à cette Conférence ont été:

— Elaboration et publication, par les soins du Secrétariat général, d'un « Recueil de documentation » relatif à cette conférence, en langues française, anglaise et russe. Ce recueil comporte 157 pages, dans chaque langue et doit permettre aux intéressés de repérer aisément les discussions ou les documents de la conférence.

— Mise en vigueur des Plans de Copenhague.

On sait que la Conférence des radiocommunications pour la Région 1 a formulé une recommandation (nº 10) qui attirait l'attention des administrations de la zone européenne et du Conseil d'administration de l'U. I. T.

« 1) sur la gravité de la situation qui se produira si les plans de Copenhague étaient mis en vigueur le 15 mars 1950 et

2) sur la nécessité d'étudier d'urgence les mesures appropriées qu'il y avait lieu de prendre. »

La Conférence pour la Région 1 recommandait en conséquence aux administrations en cause d'entreprendre d'urgence des négociations sur cette question.

Avec le consentement de 18 administrations (Danemark non compris) signataires du Plan de Copenhague, le Danemark a agi comme organe centralisateur pour coordonner les mesures à prendre dans certaines bandes de fréquences marginales à l'occasion de la mise en vigueur des plans de Copenhague.

En vue de faciliter la tâche de l'Administration danoise, le Secrétariat général et l'I. F. R. B. ont, chacun, mis à sa disposition un fonctionnaire qualifié.

La question des bandes marginales a été réglée très rapidement.

13. Conférence régionale maritime des radiocommunications, Copenhague 1948.

Au cours de l'année 1949, le Secrétariat général a élaboré et publié dans les langues française, anglaise et russe un *Recueil de documentation* comportant 109 pages dans chacune des langues et qui doit permettre de repérer aisément les discussions ou les documents de la Conférence.

14. XVe réunion de l'Assemblée plénière du C. C. I. F., Paris 1949.

L'Assemblée plénière du C. C. I. F. s'est réunie à Paris du 26 au 30 juillet 1949. Grâce aux travaux préparatoires, des décisions ont pu être prises au sujet de 187 questions. Cette assemblée a notamment revisé et mis à jour le Programme général d'interconnexion téléphonique en Europe et a décidé d'étendre ce programme aux pays d'Afrique et d'Asie riverains de la Méditerranée.

15. Ve réunion de l'Assemblée plénière du Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.), Stockholm 1948.

Donnant suite au Vœu nº 1 exprimé par le C. C. I. R. au cours de sa 5e Réunion (Stockholm, 1948), le Secrétariat général a procédé, en 1949, à la préparation d'un volume d'environ 1000 pages comprenant les propositions présentées à cette réunion et les procès-verbaux des séances plénières.

Ce volume, publié en français, anglais et espagnol a nécessité une longue mise au point des textes préparés hâtivement dans les délais très courts impartis à la réunion de Stockholm. Les textes espagnols ont dû être traduits entièrement. L'impression des trois éditions a été achevée au cours du premier trimestre de 1950 et les volumes ont été expédiés immédiatement aux souscripteurs.

La liste des Membres de l'Union, des compagnies d'exploitation et des organismes internationaux qui ont participé à la réunion de Stockholm, en juillet 1948, a été publiée dans le rapport annuel pour l'année 1948.

Actes finals de la 5e Réunion du C. C. I. R.

I. Avis émis par le Comité. Listes des questions à l'étude; Listes des commissions d'études. Vœux émis par le Comité (publiés en 1948).

II. Propositions soumises au C. C. I. R. Procès-verbaux des séances de l'Assemblée plénière et documents annexes.

16. Réunion de la XIe Commission d'études du C. C. I. R., Zurich 1949.

La 11e Commission d'études du C. C. I. R. (Télévision) s'est réunie du 4 au 14 juillet 1949 à Zurich pour examiner le problème des normes de télévision.

A cette occasion, le Secrétariat général a prêté son concours au Secrétariat du C. C. I. R., pour résoudre certaines questions de locaux. Il lui a fourni l'aide nécessaire pour le service d'interprétation et de traduction.

17. Installation du Secrétariat général à Genève.

L'installation du Secrétariat général à Genève a fait l'objet des rapports consignés dans les documents nos 322 et 511 de la 4e session du Conseil d'administration. Elle a, en outre, été examinée en détail par le Conseil et les documents nos 554 et 570 de la même réunion donnent un aperçu de la situation et des difficultés que nous avons rencontrées en 1949 pour loger nos services de façon rationnelle.

Ce n'est qu'après la clôture des diverses conférences qui ont eu lieu à Genève en 1949, conférences qui avaient provoqué une dispersion de certaines activités du Secrétariat général, que la centralisation nécessaire des services a pu être réalisée en partie du moins en 1949. Elle est à peu près terminée au moment de la rédaction du présent rapport.

La place mise à notre disposition n'est cependant pas encore suffisante. Le développement de notre service des imprimés et des expéditions, le stockage des documents, nécessitent une surface toujours plus grande. La bibliothèque a pu être organisée avec des moyens limités.

L'installation du Secrétariat général, que l'on peut considérer comme achevée dans ses grandes lignes, a nécessité une dépense totale de 409.000 francs suisses jusqu'à fin 1949, y compris le transfert de Berne à Genève. Des ajustements s'avèrent encore nécessaires, mais les dépenses pourront être maintenues, nous l'espérons, dans des limites normales.

La Confédération suisse et le canton de Genève, propriétaires des bâtiments abritant nos services, connaissent nos besoins et s'employent à satisfaire aux exigences de notre institution.

VI. CONCLUSION

Les tâches du Secrétariat général au cours de l'année 1949 ont donc été particulièrement importantes et délicates.

Le passage du régime de Madrid au régime d'Atlantic City a été, certes, facilité par les mesures transitoires déjà prises en 1948, mais il a posé un certain nombre de problèmes qui ne peuvent pas être considérés comme étant tous résolus d'une façon définitive.

Au terme d'une année d'expérience du nouveau régime, il apparaît que l'organisation du Secrétariat général nécessite une adaptation aux nouvelles tâches à accomplir.

Depuis le début de l'année, le nouveau Secrétaire général a entrepris une réorganisation progressive des services afin de les adapter dans des conditions aussi peu dispendieuses que possible aux tâches qu'en attendent les administrations de l'Union.

Genève, le 1er juillet 1950.

Le Secrétaire général de l'Union,

L. MULATIER

ANNEXE

Liste des publications du Secrétariat général de l'Union.

Documents des conférences.	Nombre d'exemplaires en magasin à fin 1949
Conférence télégraphique de Rome, 1872	8
Conférence télégraphique de St.-Pétersbourg, 1876	3
Conférence télégraphique de Londres, 1903	140
Conférence télégraphique de Lisbonne, 1908	11
Conférence télégraphique de Paris, 1925	179
Conférence télégraphique de Bruxelles, 1928	401
Conférence télégraphique de Madrid, 1932	196
Conférence télégraphique et téléphonique du Caire, 1938	179
Conférence radiotélégraphique de Berlin, 1906	24
Conférence radiotélégraphique de Londres, 1912	70
Conférence radiotélégraphique de Washington, 1927	215
Conférence radiotélégraphique de Madrid, 1932	180
Conférence des radiocommunications du Caire, 1938	175
Conférence radioélectrique européenne de Prague, 1929	162
Conférence européenne des radiocommunications de Lucerne, 1933	44
Conférence européenne de radiodiffusion de Montreux, 1939	98
Conférence des télécommunications de Moscou, 1946	
(2 volumes) texte français	752
texte anglais	503
Conférence internationale des télécommunications, Atlantic City, 1947 (table analytique)	
texte français (tirage 1.500 exemplaires)	733
texte anglais (tirage 1.500 exemplaires)	946
Table analytique des matières traitées dans les documents de la Conférence internationale des radiocommunications d'Atlantic City, 1947	
texte français	16
texte anglais	65
Table analytique de la Conférence de radiodiffusion à hautes fréquences, Atlantic City, 1947	
texte français	534
texte anglais	737
texte espagnol	90
Recueil de documentation de la Conférence européenne de radiodiffusion de Copenhague, 1948	
texte français	99
texte anglais	278
texte russe	(épuisé)

	Nombre d'exemplaires en magasin à fin 1949
Recueil de documentation de la Conférence régionale européenne radiomaritime de Copenhague, 1948	
texte français	309
texte anglais	— [1])
texte russe	45
Actes finals de la Conférence administrative des radiocommunications pour la Région 1, Genève, 1949	—
Région 2. Rapport pour la Conférence internationale administrative des radiocommunications aéronautiques, Deuxième session, Washington 1949	122
Région 2. Résolutions et Recommandations adoptées à Washington, 1949	774
Actes finals de la Conférence administrative des radiocommunications pour la Région 3, Genève, 1949	575
Texte français-anglais.	
Actes définitifs de la Conférence administrative spéciale de l'Atlantique nord-est (Loran), Genève, 1949	194
Texte français-anglais.	

Documents des comités.

Comité d'étude du langage convenu, Cortina d'Ampezzo (1926)	361
Comité consultatif international télégraphique:	
a) Avis émis par le comité (Berlin, 1926)	2
b) Documents de la 1re réunion du comité (Berlin, 1926)	116
c) Avis émis par le comité (Berlin, 1929)	39
d) Documents de la 2e réunion du comité (Berlin, 1929)	(épuisé)
e) Avis émis par le comité (Berne, 1931)	17
f) Documents de la 3e réunion du comité (Berne, 1931)	1
g) Avis émis par le comité (Praha, 1934)	(épuisé)
h) Documents de la 4e réunion du comité (Praha, 1934)	(épuisé)
i) Avis émis par le comité (Varsovie, 1936)	56
j) Documents de la 5e réunion du comité (Varsovie, 1936)	117
k) Documents de la 6e réunion du comité (Bruxelles, 1948)	
texte français (tirage, 600 exemplaires)	22
texte anglais (tirage, 700 exemplaires)	240
texte espagnol (tirage, 300 exemplaires)	221
Comité consultatif international téléphonique:	
Recommandations concernant la protection des câbles souterrains contre la corrosion, texte français	1.000
Comité consultatif international des radiocommunications:	
a) Avis émis par le comité (La Haye, 1929)	(épuisé)[2])
b) Documents de la 1re réunion du comité (La Haye, 1929)	93
c) Avis émis par le comité (Copenhague, 1931)	129
d) Documents de la 2e réunion du comité (Copenhague, 1931)	89
e) Avis émis par le comité (Lisbonne, 1934)	118

[1]) En préparation.
[2]) Ces « Avis » sont reproduits dans les « Documents » de la réunion.

	Nombre d'exemplaires en magasin à fin 1949
f) Documents de la 3e réunion du comité (Lisbonne, 1934)	122
g) Avis émis par le comité (Bucarest, 1937)	3
h) Documents de la 4e réunion du comité (Bucarest, 1937)	98
i) Avis émis par le comité (Stockholm, 1948)	
texte français (tirage, 2.000 exemplaires)	1.288
texte anglais (tirage, 3.000 exemplaires)	2.085
texte espagnol (tirage, 1.000 exemplaires)	504
j) Documents de la 5e réunion du comité (Stockholm, 1948)	
Procès-verbaux et Propositions, texte français	484

Conventions, Règlements, tableaux, protocoles.

Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932	54
Règlement télégraphique (revision du Caire, 1938) annexé à la Convention internationale des télécommunications, et Protocole final audit Règlement	778
(Une réimpression de 1.000 exemplaires de ce Règlement a été faite au commencement de 1949).	
Règlement téléphonique (revision du Caire, 1938) annexé à la Convention internationale des télécommunications, et Protocole final audit Règlement	520
Convention internationale des télécommunications, Atlantic City, 1947	
texte français (tirage, 5.000 exemplaires)	2.226
texte anglais (tirage, 5.000 exemplaires)	2.810
texte espagnol (tirage, 2.000 exemplaires)	1.720
Règlement général des radiocommunications (revision du Caire, 1938) annexé à la Convention internationale des télécommunications; Protocole final audit Règlement; Règlement additionnel des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications, et Protocole additionnel aux actes de la Conférence internationale des radiocommunications du Caire, 1938	(épuisé)
Règlement des radiocommunications (Atlantic City, 1947) annexé à la Convention internationale des télécommunications	
texte français (tirage, 4.000 exemplaires)	2.604
texte anglais (tirage, 4.000 exemplaires)	3.285
texte espagnol (tirage, 3.500 exemplaires)	666
Recueil des Résolutions du Conseil d'administration, 4e session, 1949	
texte français	219
texte anglais	159
texte espagnol	69
texte russe	40
Tableau A des taxes du régime européen, 2e édition (revision du Caire, 1938)	7
Tableau B des taxes du régime extra-européen, 2e édition (revision du Caire, 1938)	(épuisé)
Tableau C, 4e édition (revision du Caire, 1938) [réimpression en 1948: 2.100 exemplaires]	1.891
Toutes les modifications et adjonctions à ces tableaux ont été publiées, généralement sous forme de suppléments, sur des feuilles volantes qui ont été insérées dans les notifications ordinaires.	
Tableau indiquant la manière dont sont traités, par les diverses administrations et par les exploitations privées, les télégrammes en langage secret, les télégrammes spéciaux, les télégrammes de presse, les télégrammes différés, etc., édition 1938 (Tableau rouge)	70
Les modifications ont été publiées dans nos notifications ordinaires.	

	Nombre d'exemplaires en magasin à fin 1949
Tableau indiquant comment sont traités, par les diverses administrations et par les exploitations privées, les radiotélégrammes en langage secret, les radiotélégrammes de presse, ... etc., dont l'acceptation est facultative aux termes des Règlements des radiocommunications (Tableau vert)	
Edition trilingue (français-anglais-espagnol), janvier 1949, publiée sur la base des Règlements d'Atlantic City, 1947	365
Les modifications ont été publiées dans nos notifications ordinaires.	
Projet de Convention et de Règlement élaboré par la Conférence préliminaire de Washington (1920), revisé en conformité des conclusions du Comité technique des radiocommunications réuni à Paris en 1921.	
texte français	52
texte anglais	163
Convention européenne de radiodiffusion de Lucerne, 1933, avec Plan de Lucerne et Protocole final annexés	150
Convention européenne de radiodiffusion de Montreux, 1939, avec Plan de Montreux	(épuisé)
Actes définitifs des Conférences internationales des télécommunications et des radiocommunications, Atlantic City, 1947.	
texte français-anglais (tirage, 12.000 exemplaires)	(épuisé)
texte espagnol (tirage, 1.000 exemplaires)	(épuisé)
Convention européenne de radiodiffusion, Copenhague, 1948.	
texte français (tirage, 1560 exemplaires)	947
texte anglais (tirage, 1580 exemplaires)	632
texte russe (tirage, 700 exemplaires)	568
Convention régionale européenne du service mobile radiomaritime, Copenhague, 1948.	
texte français (tirage, 580 exemplaires)	47
texte anglais (tirage, 850 exemplaires)	266
texte russe (tirage, 500 exemplaires)	340
Accord international sur la radiodiffusion à hautes fréquences, Mexico, 1949	[1])
(Publié en français, anglais, espagnol, russe.)	
Plan de Mexico de répartition des heures-fréquences à la radiodiffusion à hautes fréquences, annexé à l'Accord international sur la radiodiffusion à hautes fréquences, Plan de base, Mexico, 1949	440
Accord interaméricain des radiocommunications, Washington, 1949	559
Texte français - anglais - espagnol et portugais.	
Conférence internationale de radiodiffusion à hautes fréquences, Commission technique du Plan, 1949. Projet d'assignation d'heures-fréquences pour la phase du Plan correspondant aux saisons et aux indices d'activité solaire suivants: Equinoxe-12, Equinoxe-40, juin-12, juin-40, décembre-12, décembre-40, soit 6 brochures	—
Plan d'attribution des fréquences pour le service mobile aéronautique et Accord final, Genève, 1948—1949	383
Textes français, anglais et espagnol.	
Plan pour la région africaine (Bandes 150–285 kc/s et 415–1605 kc/s), Genève, 1949	28

Cartes télégraphiques, téléphoniques et radiotélégraphiques.

Cartes schématiques des voies de communication télégraphiques internationales, 1935 (atlas)	404
Carte schématique et liste des câbles téléphoniques internationaux d'Europe, juillet 1937	440
Carte des circuits internationaux d'Europe spécialement établis ou aménagés pour transmettre la musique, 1939	(épuisé)

[1]) Epuisé, mais une réimpression est en cours.

Nombre d'exemplaires en magasin à fin 1949

Atlas des lignes internationales de télécommunications à grande distance d'Europe, 1948 (tirage, 1.000 exemplaires) 259

Carte des stations côtières ouvertes à la correspondance publique (5e édition, 1948) (tirage, 6.500 exemplaires) 485

Journal, nomenclatures et listes.

Télégraphie et téléphonie:

Journal des télécommunications, année 1949 200

Il reste encore un petit nombre du: « Journal télégraphique » des années 1872 à 1940, sauf les années 1912 et 1934, en exemplaires brochés.

Il nous reste également 347
exemplaires de la table alphabétique des matières contenues dans le Journal télégraphique des années 1869 à 1910 et 432
exemplaires de la table alphabétique des matières du Journal télégraphique des années 1911 à 1930.

Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques ouverts au service international (18e édition, 1946) 40

En 1949, il a été publié 6 annexes à ce document.

Il nous reste également un certain nombre de préfaces en langues française, allemande, anglaise, espagnole, italienne, néerlandaise, polonaise, portugaise, tchèque et en trois langues (français, allemand, italien).

Verzeichnis der Telegrafen-Dienstellen des Vereinigten Wirtschaftsgebietes (Allemagne), 1948 232

Nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe, 14e édition, 1939 . . 243

Nomenclature des voies de radiocommunication entre points fixes, édition 1946 630

Nomenclature des circuits téléphoniques internationaux, édition 1948 294

Le tirage de cette nomenclature a été de 1.000 exemplaires.

Liste des voies de communication télégraphiques internationales, 1936 2

Liste des câbles téléphoniques d'Europe, 1937 330

Radiocommunications:

Nomenclature des stations côtières et de navire (19e édition, 1949): tirage, 19.200 exemplaires 1862

Nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef (19e édition, 1949): tirage, 4.500 exemplaires 508

Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux (11e édition, 1949)
texte français (tirage 4.000 exemplaires) 1828
texte anglais (tirage 15.000 exemplaires) 3196
texte espagnol (tirage 1.300 exemplaires) 535

Nomenclature des stations fixes (Index à la liste des fréquences pour les stations fixes en service) (12e édition, mars 1947): tirage, 5.000 exemplaires 148

La 12e édition de ce document a été complétée, en 1949, par 7 suppléments (nos 9 à 15).

Nomenclature des stations de radiodiffusion (11e édition, juillet 1946): tirage, 3.000 exemplaires . . . . . (épuisé)

La 11e édition de ce document a été complétée, en 1949, par 1 supplément (no 5).

	Nombre d'exemplaires en magasin à fin 1949
Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations terrestres, mobiles et fixes (13e édition, août 1948): tirage, 20.000 exemplaires	707
Liste des fréquences (15e édition, mars 1947): tirage, 3.500 exemplaires	20
La 15e édition de cette liste a été complétée, en 1949, par 7 suppléments (nos 9 à 15).	
Abréviations et signaux divers (Code Q), appendice 9 au Règlement des radiocommunications d'Atlantic City, 1947	
texte français	170
texte anglais	240
texte espagnol	255

Statistiques.

Le Bureau de l'Union a publié, au cours de l'année 1949:

Statistique générale de la télégraphie afférente à l'année 1947	
texte français	89
texte anglais	106
texte espagnol	35
Statistique générale de la téléphonie afférente à l'année 1948	
texte français	236
texte anglais	174
texte espagnol	60
Statistique générale des radiocommunications afférente à l'année 1948 (Edition trilingue français-anglais-espagnol)	726

Nous disposons aussi d'un certain nombre d'exemplaires de celles de ces statistiques qui se rapportent aux années précédentes, à l'exception de celles des années 1877, 1878, 1880 à 1883, 1890, 1892, 1893 et 1920 (télégraphie), 1892 à 1895, 1897 et 1905 (téléphonie), qui sont épuisées.

Publications diverses.

Le Droit pénal télégraphique, 1872	44
L'Union télégraphique internationale (1865-1915). Mémoire commémoratif, édité à l'occasion du cinquantenaire de l'Union télégraphique internationale	85
Répertoire analytique pour faciliter la recherche des tarifs et autres renseignements utiles, encore en vigueur au 1er avril 1911, contenus dans les différentes notifications	9
Dictionnaire télégraphique officiel de l'Administration chinoise pour les télégrammes différés originaires ou à destination de la Chine (publié par l'administration chinoise)	472
Avant-projet de vocabulaire des télécommunications, en 8 langues (établi conformément aux décisions de la Conférence télégraphique et téléphonique et de la Conférence internationale des radiocommunications, Le Caire, 1938) avec le supplément renfermant les termes espagnols qui n'avaient pu être insérés dans l'avant-projet [réimpression de 1.000 exemplaires en 1948]	850
Etude sur le Règlement télégraphique international (extrait du Journal télégraphique, mars 1914 à août 1916)	7
Comparaison entre les dispositions de Saint-Pétersbourg 1876 et Washington 1925	20
Accord entre l'O. N. U. et l'U. I. T., 1949	175